

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 17 SEPTEMBRE 1850.

No. 105.

Reponses de M. Chiniquy aux questions du comité de la Chambre d'Assemblée sur l'intemperance.

(Suite et fin.)

Am. Question.—Êtes-vous d'opinion que l'action de la Législature pourrait être de quelque utilité pour réprimer les abus des boissons fortes en Canada ?

Réponse.—Il n'y a aucun doute à ce sujet. La Législature peut avoir une influence considérable pour réprimer ces abus. Aussi, tout le pays espère que nos Législateurs, sans plus tarder, vont prendre les mesures les plus énergiques pour mettre fin aux maux sans nombre que la boisson nous a faits, en frappant l'enivreur et l'ivrogne.

La seule objection plausible qu'on puisse avoir à la passation d'une loi qui punirait l'homme ivre et celui qui l'a enivré, est la crainte de porter atteinte à la liberté des individus.

Mais alors, on doit abolir toutes les lois divines et humaines, car toutes, plus ou moins, portent atteinte à cette même liberté.

Je comprends que l'homme qui s'enivre lui-même, seul, dans sa maison, ne puisse pas être atteint par la loi : son crime, quelque grand qu'il soit, est secret. C'est à Dieu seul qu'il en rendra compte. Mais, du moment que cet homme ivre sort du secret de sa maison, qu'il s'avance sur la place publique et qu'il étale aux yeux de tout un peuple le scandale et ignoble spectacle de sa démoralisation... Son action devient du domaine public. Vous avez droit de le punir, de l'arrêter, et de prendre des mesures pour qu'il ne réitère pas ce scandale, ou vous ne savez pas ce que vous devez de respect, de protection à votre femme, à votre fille timide et chaste qui passe sur la place. Vous ne comprenez pas ce que la société se doit à elle-même.

En arrêtant l'ivrogne, vous n'attendez pas à sa liberté... Car on n'y a pas de raison, il n'y a pas de liberté. Vous ne faites que la lui sauvegarder.

Et quant à l'aubergiste qui profite de sa licence pour enivrer quelqu'un, ne pas oser le punir sous prétexte qu'il ne faut pas attenter à la liberté privée des gens, c'est faire preuve d'une prudence législative qui ne pourrait qu'exercer le sourire, si elle n'avait pas des conséquences si fatales.

Quoi ! on passera une loi pour défendre la chasse de la perdrix et du chevreuil pendant une partie de l'année... On ne craindra pas d'attenter à la liberté du chasseur, en lui ôtant le plaisir et le profit qu'il peut retirer de la chasse ?

Et cela pour protéger les petits de la perdrix et leur ravit leurs pères ou leurs mères. Mais l'aubergiste aura droit, lui, de tendre ses filets sous les pas de l'ivrogne pendant les 365 jours de l'année... Jour et nuit, il pourra pendant un an, deux ans, dix ans enchaîner l'ivrogne à la barre de sa taverne, il lui arrachera son sol par son écu par son, tout ce qu'il possède... il le dépouillera de sa raison, il pourra même pour s'en débarrasser, le faire rouler sur le seuil de sa porte, pour qu'il aille geler à quelques pas, ou périr dans un fossé ou une rivière. Et le législateur, si plein d'attention pour les petits de la perdrix et du chevreuil, sera

sans pitié, sans entrailles pour la femme et les enfants de l'ivrogne. Celui qui a ôté la vie d'une perdrix, sera pris, et celui qui a tué son semblable, ne le sera pas !!! Je comprends que priver l'homme de sa liberté, soit un crime dont un sage législateur ne voudrait pas se rendre coupable... Mais voilà justement pourquoi l'aubergiste est un criminel qui doit être puni, car en ôtant la raison, il détruit la liberté de son semblable.

Et qu'on ne dise pas que l'ivrogne seul est coupable et responsable à Dieu et aux hommes de son ivresse... Cette proposition n'est vraie, que lorsque l'ivrogne s'enivre seul chez lui. Mais il n'en sera pas ainsi, lorsqu'il viendra chez moi, et que je lui donnerai gratis ou pour argent, verre par verre la boisson dont je vois qu'il s'enivre. Car alors, non seulement je consens, à son crime, mais je lui donne ma coopération, et je rendrai compte de cette action à Dieu et à la société, si elle connaît ses droits et ses devoirs.

Mon voisin peut bien se donner la mort s'il le veut... Mais s'ensuit-il qu'il me serait permis d'enfoncer le poignard au sein de mon voisin, pour le tuer, sous prétexte qu'il me demande ce service, et qu'il m'a payé pour le lui rendre ? Non sans doute. Je serais même un misérable, si je lui prêtai ou vendais un poignard, lorsque j'ai de bonnes raisons de soupçonner qu'il va se suicider.

L'ivresse est un véritable monstre. L'ivrogne est aussi inutile, et souvent plus à charge à la société que le mort.

L'homme ivre est une plaie, une calamité au dessus de toutes les plaies, de toutes les calamités pour une famille.

Et si la loi peut et croit atteindre le meurtrier elle peut, elle doit atteindre également l'enivreur public.

L'homme qui prive son semblable de sa raison, commet un forfait, non seulement contre Dieu, dont il profane la sublime image, mais contre la société toute entière, qu'il prive, plus ou moins toujours, du support quelle avait droit d'attendre de l'intelligence et du travail de cette personne.

Détruire la raison d'un homme est un mal aussi réel et aussi terrible que de brûler sa maison. Si la loi peut atteindre l'incendiaire, elle peut et doit atteindre encore plus celui qui a porté l'incendie dans le chef-d'œuvre de la création.

5^e Question.—Que pensez-vous de l'opinion publique, à l'égard du mouvement de la Tempérance ? Est-elle plus en faveur de cette réforme cette année, ou lui est-elle moins favorable ?

Réponse.—Je ne puis répondre à cette question qu'en ce que de relatif au Bas-Canada. Je suis heureux de dire à Votre Honorable comité, que non seulement les sociétés de Tempérance y sont honorées de la faveur publique, mais qu'aujourd'hui, elles se composent, à quelques exceptions près, de toute la population Canadienne-Française. Plus de 200,000 Canadiens sont enrôlés sous les Saintes et patriotiques bannières de la Tempérance. Cette nombreuse armée est à sa tête, ses Evêques, ses Prêtres, ses Magistrats, ses Médecins, et une bonne partie des Représentants au Parlement. Le bien qui s'est opéré depuis cette immense multitude d'hommes généreux ont fait, sur l'autel de la religion et de la Patrie, le sacrifice des boissons fortes, est incul-

culable ; et ceux qui en sont, comme moi, les heureux témoins, n'ont pas de paroles assez énergiques pour exprimer la joie qu'ils éprouvent du changement qui s'est opéré partout.

Des paroisses qui avaient à soutenir, jusqu'à 100 pauvres, comme la Pointe Levy (Je tiens ce fait du respectable curé de cette paroisse) n'en ont pas aujourd'hui, un seul à nourrir. Les maladies ont diminué d'une manière frappante, et les mortalités sont aussi plus rares. Plusieurs de nos meilleurs médecins de campagne m'ont avoué que la Tempérance ne leur avait pas été moins de £25 à 30 par année, mais loin de s'en plaindre, ils en bénissaient la Divine Providence. Car outre qu'ils n'avaient plus à soigner une multitude des plus désespérantes et des plus hideuses maladies, causées uniquement par l'usage des boissons fortes, ils étaient aujourd'hui mieux payés de toutes les classes de leurs malades.

Une foule de marchands m'ont assuré que depuis qu'ils avaient cessé de vendre des boissons fortes, leur commerce loin de diminuer, avait pris une nouvelle vie. Ils vendaient plus de drap, d'étoffes de toute espèce depuis que le pauvre journalier ne donnait plus son argent à l'aubergiste, mais le gardait pour habiller ses enfants. Les bouchers et les boulangers m'ont dit la même chose. Les scandales qui attristaient la religion les Sts. jours de Dimanche, sont disparus ; et nos bons jeunes gens, au lieu de fréquenter les tavernes, chantaient des hymnes à la gloire de Dieu, ou s'occupent à lire les livres qu'ils se choisissent dans les bibliothèques publiques que nous nous efforçons d'établir dans chaque paroisse.

Voilà une partie des biens que la société de Tempérance nous a faits, dans le Bas-Canada, et quelle fera partout où les hommes, comprenant leurs vrais intérêts du tems et de l'éternité, cesseront de faire usage des boissons fortes.

Mais il est impossible que cet heureux état de chose se soutienne, si vous laissez au gouvernement le droit absurde et tyrannique de convertir nos campagnes de Tavernes démoralisatrices.

Il faut sans doute des maisons pour le voyageur ; mais les Hôtels de Tempérance bien tenus suffiront à tous les besoins réels... Le peuple du Bas-Canada bénira ses dignes représentants, s'ils se sentent la force de détruire complètement le commerce des boissons fortes. Mais dans le cas où la Législature ne trouverait pas le moment encore arrivé de porter le dernier coup à l'hydro de l'ivrognerie, en détruisant tous ses repaires ; au moins, tout le pays attend que des mesures énergiques soient prises pour en diminuer le nombre.

Je connais parfaitement l'opinion publique à ce sujet... Le désir général c'est que si on donne encore des licences pour vendre des boissons fortes, qu'on nous en fasse supporter à ceux qui voudront faire ce détestable trafic une partie de son lux dont ils sont la cause.

Que le vendeur de boisson sache à l'avance qu'il marche sur un terrain brûlant, qu'il jure avec le feu, et que sa maison répondra de celle de son voisin, qu'il aura consommé.

Ce que plus de 200,000 Canadiens vous demandent par ma faible voix, c'est que le meurtrier soit aussi bien puni lorsqu'il fait tomber sa victime morte avec le poison de la Taverne, que lorsqu'il l'a frappée avec le plomb ou le fer homicide.

Jusqu'à ce moment nos parents, nos amis les plus chers étaient immolés, sans pitié par ces assassins licenciés, et nous étions seuls à verser des larmes, seuls à prendre le deuil, seuls à nourrir les enfants et la femme de l'homme tué par l'aubergiste. Nous l'espérons de votre sagesse et de votre justice, il n'en sera pas ainsi à l'avenir. Lorsque quelqu'un des nôtres aura été frappé ou tué par l'aubergiste ;—que tous les aubergistes soient appelés à essuyer les larmes que leur détestable commerce a fait couler ;—qu'une somme considérable d'argent leur soit arrachée, à chaque fois qu'il sera prouvé que quelque malheur public ou privé aura origine dans leur taverne.

Alors, les vendeurs de boissons cessent de se croire nécessaires et utiles ; ils comprennent le mal qu'ils font autour d'eux, par le mal qui leur arrivera à eux-mêmes.

Oni lorsque chaque larme tombée par la boisson, coulera comme du feu sur le front de l'aubergiste ; quand chaque cri de douleur arraché par la boisson retentira à son oreille, et chaque victime tombée morte sur la route, frappée par la boisson viendra faire entendre les longs ralements de son agonie à la porte de l'aubergiste. Lorsque chaque enfant privé de son Père, chaque femme qui aura perdu son mari par la boisson viendront déchirer l'oreille de l'aubergiste et lui dire "Malheureux, rend-moi mon père !... rends moi mon époux."

Alors, non seulement, l'aubergiste comprendra que le commerce des boissons fortes, et le commerce des armes et du sang de ses frères il en aura horreur ; et si son cœur n'est pas dur comme celui de Satan, loin de continuer son trafic démoralisateur et inhumain, il détruira lui les boissons qu'il aurait encore, il ouvrira un hôtel de Tempérance, où le voyageur aura tout ce qu'il peut désirer excepté la boisson enivrante. Mais s'il est gentil-homme, s'il est chrétien il s'en consolera par la douce pensée que la prospérité, la paix, le bonheur régnera au sein des familles et des paisibles campagnes depuis que les auberges sont disparues.

C. CHINIQUEY.

Louis Philippe et son règne.

Les lecteurs trouveront dans une autre partie de nos colonnes les détails de la mort de l'ex-roi des Français. L'appréciation suivante de son règne, que nous empruntons à "L'Univers," nous semble propre à les intéresser à un haut degré.

La tombe vient de s'ouvrir pour le royal exilé de Claremont. Les derniers événements n'ont rien changé aux sentiments qu'il inspira pendant son règne, et qui parlent aujourd'hui par la bouche de ses amis et par celle de ses ennemis. Ceux qui lui furent dévoués, vaincus avec lui, accusent l'ingratitude de la France et lui montrent les malheurs de la situation présente comme la suite nécessaire de la chute de Louis-Philippe. Ses adversaires rappellent les fautes de son règne, ses tendances à faire prévaloir en toutes choses les intérêts matériels, et si leur langage se dépouille maintenant d'amertume et de colère, c'est pour traiter l'ex-roi avec le dédain et le sans-façon que le 24 Février mit à l'échec, lui et sa dynastie. En cela, les uns et les autres sont très persuadés qu'à leurs points de vue divers

ils jugent comme jugera l'histoire, et tout, assurément, n'est pas également faux dans la conviction qu'ils expriment à cet égard. Ces témoignages opposés se concilient quand on retranche les côtés exclusifs. La probité personnelle de Louis-Philippe, la forte trempe de son âme, sa haute intelligence, sont des qualités que l'avenir lui reconnaîtra ; sans prendre toutefois pour mesure les panégyriques de ses fidèles, comme aussi, dans les griefs de ses ennemis, la postérité aura beaucoup à recueillir.

Plus qu'à personne peut-être il nous appartient d'apprécier équitablement cette illustre vie. L'esprit de faction, les haines et les préférences de parti sont loin de nos cœurs. Durant le règne de Louis-Philippe nous n'en avons jamais à son gouvernement qu'une chose : la protection sincère et efficace qu'il donnait et qu'il pouvait accorder à la liberté de l'Eglise.

Le premier effet de son règne fut favorable à cette cause ; mais il ne faut pas l'en louer. La force des choses amena ce bien, que la religion cessa de paraître un instrument politique et reprit à tous les yeux ce caractère de grandeur et de noblesse qui ne manque jamais de commander le respect partout où éclate l'évidence du désintéressement. Voilà ce qui favorisa l'élan de rénovation religieuse dont la révolution de Juillet donna le signal. Quand ce mouvement eut grandi de manière à être constaté comme un élément dont la politique avait à tenir compte, une réaction fut organisée aussitôt dans les hautes régions du pouvoir, et des mains de Louis-Philippe lui-même partit le mouvement contraire.

Cette histoire est présente à tous les esprits. Des actes fameux par leur signification réarment les principes et la portée d'une politique où l'Europe a vu, dans une mesure calculée par un esprit sage et habile, sans doute, la personification de la bourgeoisie révolutionnaire et voltairienne. Pendant que Louis-Philippe n'aurait indissolublement à l'intérieur sa dynastie à l'Université, à l'extérieur il choisissait, dans une famille protestante, une épouse pour son héritier. De tels faits disent tout. Quelle que fut sa probité personnelle, sa volonté d'associer la France dans ce juste milieu qui fut l'idéal chimérique de ce grand esprit, l'ex-roi avait des prédispositions et des tendances du côté desquelles il devait finir par pencher et tomber. La liberté, telle qu'il l'entendait et la gouvernait, ne pouvait profiter qu'à ces deux sources de tous les désordres qui bouleversent depuis si longtemps notre malheureux pays : le philosophisme et le culte de l'argent.

Il est sorti de là plus d'une page dont l'avenir ne glorifiera pas son règne. Ceux qui le pleurent au jour d'hui, et auxquels nous pardonnons sans peine de prendre leur douleur pour un deuil universel, farent bien plus convaincables que lui. Pour être juste envers les différents pouvoirs qui ont fait parmi nous, depuis un demi-siècle, des apparitions si courtes, il convient de noter à leur décharge les insurmontables fatalités de leur entourage, de leurs conseillers, de leurs instruments. Le malheur de Louis-Philippe, a été surtout d'être le représentant et le serviteur de l'idée qui aspire depuis 89 à renouveler les bases de la société européenne sur le plan de la formule proclamée clairement cette fois par les bar-

FEUILLETON.

LE CALENDRIER

DE LA

DIANSAARDE.

JUIN.

(Suite.)

Ah ! pourquoi ce sacrifice, qui fut pour moi si difficile et si doux, m'a-t-il laissé un souvenir qui me fait sourire aujourd'hui ? Est-il bien sûr que le prix de ce que l'on donne soit dans le don lui-même plutôt que dans l'intention ? Si le verre d'eau de l'Evangile doit être compté au pauvre, pourquoi la fleur ne serait-elle point comptée à l'enfant ? Ne dédaignons point les humbles générosités du premier âge ; ce sont elles qui accoutument l'âme à l'abnégation et à la sympathie. Cette rose moussueuse, je l'ai gardée longtemps comme un saint talisman ; j'ai juré de la garder toujours comme le souvenir de la première victoire remportée sur moi-même.

Depuis bien des années, je n'ai point revu les solennités de la Fête-Dieu ; mais y retournerais-je mes heureuses sensations d'autrefois ? Oh ! je me rappelle encore, quand la procession avait passé, ces promenades à travers les carrefours jonchés de fleurs et ombagés de rameaux verts ! Enivré par les derniers

parfums d'encens qui se mêlaient aux senteurs de seringes, des jasmins et de roses, je marchais sans toucher la terre ; je souriais à tout ; le monde entier était à mes yeux le paradis, et il me semblait que Dieu flottait dans l'air !

Du reste, cette sensation n'était point l'exaltation d'un moment ; plus intense à certains jours, elle persistait néanmoins dans l'ordinaire de la vie. Bien des années se sont écoulées ainsi dans un épanouissement de cœur et dans une confiance qui empêchait la douleur, sinon de venir, du moins de rester. Certain de ne pas être seul, je reprenais bientôt courage, comme l'enfant qui se rassure parce qu'il entend à côté la voix de sa mère. Pourquoi ai-je perdu cette assurance des premières années ? Ne sentirais-je plus aussi profondément que Dieu est là ?

Etrange enchaînement de nos idées ! Une date vient de me rappeler mon enfance, et voilà que tous les souvenirs fleurissent autour de moi ! D'où vient donc la plénitude de bonheur de ces commencements de la vie ? A bien regarder, rien n'est sensiblement changé dans ma condition ; je possède comme alors la santé et le pain de chaque jour ; j'ai seulement de plus la responsabilité ! Enfant, je recevais les jours tels qu'ils m'étaient donnés, un autre avait les soucis de prévoir. En paix avec moi-même, pourvu que j'eusse accompli les devoirs présents, j'abandonnais l'avenir à la prudence de mon père ! Embarqué dans une destinée dont je n'avais point la direction, je me laissais emporter sur ce vaisseau comme un simple passager. Là était tout le secret

de ma joyeuse sécurité ! Depuis, la sagesse humaine me l'a enlevée. Chargé seul de mon sort, j'ai voulu en devenir le maître au moyen d'une lointaine prévoyance ; j'ai tourmenté le présent par mes préoccupations d'avenir ; j'ai mis mon jugement à la place de la Providence et l'heureux enfant s'est transformé en homme soucieux !

Triste progrès et peut-être grande leçon ! Qui sait si plus d'abandon envers celui qui régille le monde ne m'eût point épargné toutes ces angoisses ? Peut-être le bonheur n'est-il possible ici-bas qu'à la condition de vivre comme l'enfant livré aux devoirs de chaque journée et confiant, pour le reste, à la bonté de notre Père divin.

Ceci me rappelle l'oncle Maurice ! peu de gens l'ont connu, car c'était un homme pauvre, obscur et silencieux ; mais quand j'ai besoin de me raffermir dans le bien, je retourne vers lui ma pensée ; je le revois avec sa douce expression demi-souriante, demi-attendrie ; j'entends sa voix toujours égale et caressante comme un souffle d'été ! Son souvenir garde ma vie et l'éclaircit. Lui aussi a été ici-bas un saint et un martyr. D'autres ont montré les chemins du ciel ; lui, il a fait voir les sentiers de la terre !

Mais, sans les anges chargés de tenir compte des dévouements inconnus et des vertus cachées, qui a jamais entendu parler de mon oncle Maurice ? Seul, peut-être, j'ai retenu son nom, et je me rappelle encore son histoire !

Et bien ! je veux l'écrire, non pour les

autres, mais pour moi-même ! On dit qu'à la vue de l'Apollon le corps se redresse et prend une plus digne attitude ; au souvenir d'une belle vie, l'âme doit se sentir de même relevée et ennoblée.

Un rayon du soleil levant éclaira la petite table sur laquelle j'étais ; la brise m'apporta l'odeur des résédas et les hirondelles tournoient avec des cris joyeux au-dessus de ma fenêtre !... L'image de l'oncle Maurice sera ici à sa place parmi les chants, la lumière et les parfums.

Sept heures. Il en est des destinées comme des aurores ; les unes se lèvent rayonnantes de mille lueurs, les autres noyées dans de sombres nuages. Celle de l'oncle Maurice fut de ces dernières. Il vint au monde si chétif qu'on le crut condamné à mourir ; mais, malgré ces prévisions que l'on pouvait appeler des espérances, il continua à vivre souffrant et contrefait.

Son enfance dépourvue de toutes les grâces le fut également de toutes les joies. Opprimé à cause de sa faiblesse, raillé pour sa laideur, le petit bossu ouvrit et vain ses bras au monde, le monde passa en le montrant au doigt.

Cependant sa mère lui restait, et ce fut à elle que l'enfant reporta les élans d'un cœur repoussé. Heureux dans ce refuge, il atteignit l'âge où l'homme prend dans la vie, et dut se contenter de celle que dédaignaient les autres. Son instruction eût pu lui ouvrir toutes les carrières ; il devint buraliste d'une

des petites maisons d'octroi qui gardaient l'entrée de sa ville natale.

Renfermé dans cette habitation de quelques pieds, il n'avait d'autre distraction entre ses écritures et ses calculs que la lecture et les visites de sa mère. Aux beaux jours d'été, elle venait travailler à la porte de la cabane, sous l'ombre des vignes vierges plantées par Maurice. Alors même qu'elle gardait le silence, sa présence était une distraction pour le bossu. Il entendait le cliquetis de ses longues aiguilles à tricoter, et il apercevait ce profit doux et triste qui rappelait tant d'épreuves couragement supportées ; il pouvait de loin en loin, appuyer une main caressante sur ces épaules courbées et échanger un sourire !

Cette consolation devait bientôt lui être enlevée. La vieille mère tomba malade, et il fallut, au bout de quelques jours, renoncer à tout espoir. Maurice, éprouvé à l'idée d'une séparation qui le laissait désormais seul sur la terre, s'abandonna à une douleur sans mesure. A genoux, près du lit de la mourante, il l'appelait des noms les plus tendres, il la serrait dans ses bras comme s'il eût voulu la retenir dans la vie. La mère s'efforçait de lui rendre ses caresses et de répondre ; mais ses mains étaient glacées, sa voix déjà éteinte. Elle ne put qu'approcher ses lèvres du front de son fils, pousser un soupir et fermer les yeux pour jamais !

On voulut amener Maurice, mais il résista en se penchant égaré sur cette forme désolée et immobile.

—Morte ! s'écriait-il ; morte celle qui m'a